



AVIS PUBLIC 2025-031

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **29 septembre 2025 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2025-0012 visant le 254, boulevard Simoneau, Val-des-Sources.

Nature et effets :

- Autoriser une marge de recul arrière de 7,87m au lieu de 8.00m tel que stipulé à la grille des spécifications de la zone 30-R issus du règlement 2006-116 relatif au zonage.
- Autoriser une marge de recul latérale de 0.30m au lieu de 1.00m pour une thermopompe tel que stipulé à l'article 7.5.4 du règlement 2006-116 relatif au zonage

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 29 septembre 2025**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 4^e jour de septembre 2025.

Georges-André Gagné, greffier